

Nanterre, le 29 septembre 2025

Le Président de l'Université Paris Nanterre
À
**Mesdames et Messieurs les enseignant·e·s-
chercheur·e·s, enseignant·e·s et chercheur·e·s en
fonction à l'UFR SPSE**

 Election de la Directrice ou du Directeur Adjoint de l'UFR SPSE CUFR – 24 octobre 2025 - Début de mandat : 24 octobre 2025

Il est procédé à un appel à candidatures pour **les postes de Directrice ou Directeur adjoint de l'UFR de Sciences Psychologiques et Sciences de l'éducation (SPSE)**.

L'UFR SPSE assure la formation initiale et continue dans les différents niveaux d'enseignement. Elle participe également à la recherche et la diffusion de ses résultats dans tous les champs couverts par les disciplines enseignées.

◆ **NOMINATION DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR ADJOINT**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et aux statuts de l'UFR SPSE, la Directrice ou le Directeur Adjoint est élu pour cinq ans par le conseil de l'UFR parmi les Enseignants-chercheurs, Enseignants et Chercheurs en fonction à l'UFR SPSE. Elle ou il n'est pas nécessairement un membre élu du Conseil d'UFR.

Son mandat est renouvelable une fois.

Le conseil de l'UFR SPSE est prévu pour le vendredi 24 octobre 2025.

La directrice adjointe ou le directeur adjoint est proposé à l'élection aux membres du conseil par la directrice ou le directeur de l'UFR. Elle ou il est élu selon les mêmes modalités que la directrice ou le directeur de l'UFR (article 4.1).

Son mandat cesse à la fin du mandat de la directrice ou du directeur ou, le cas échéant, dès l'élection d'une nouvelle directrice ou d'un nouveau directeur.

◆ **ATTRIBUTIONS DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR ADJOINT**

La directrice adjointe ou le directeur adjoint siège de droit au conseil de l'UFR ; sa voix est consultative à moins qu'elle ou il ne soit membre élu de celui-ci.

La directrice adjointe ou le directeur adjoint seconde la directrice ou le directeur de l'UFR et la ou le remplace en cas de besoin.

En cas de démission de la directrice ou du directeur de l'UFR ou de vacance de sa fonction, et dans l'attente de l'élection d'une nouvelle personne à cette fonction, la directrice adjointe ou le directeur adjoint assure l'intérim.

En cas de démission ou de vacance définitive de la directrice adjointe ou du directeur adjoint, il est procédé à une élection dans les mêmes conditions dans un délai de deux mois, pour le reste du mandat de la directrice ou du directeur à courir.

Lors du conseil d'UFR qui procède à l'élection d'une directrice adjointe ou d'un directeur adjoint, la directrice ou le directeur présente le périmètre d'intervention de son adjointe ou adjoint.

Les candidatures peuvent être accompagnées d'une profession de foi et devront être envoyées au plus tard le :

Vendredi 17 octobre 2025 à 16h00

- Soit remises en main propre sur rendez-vous (election@liste.parisnanterre.fr) (du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30) à la DAJI ;
- Soit transmises par courrier (le cachet de la poste faisant foi), doublé d'un mail avant la date et l'heure limite d'envoi (election@liste.parisnanterre.fr) à l'adresse suivante :

« Elections UFR SPSE – Rentrée 2025 – A l'attention de Madame la Présidente »

**Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (Bâtiment Pierre Grappin (B) – Bureau B704 –
7^{ème} étage)**

200, avenue de la République – 92001 NANTERRE CEDEX

Le dépôt des candidatures est obligatoire. Aucune candidature ne pourra être déposée postérieurement à cette date. Les candidatures devront obligatoirement être établies sur les formulaires fournis par l'administration et **en original** (signature manuscrite).

Contact : election@liste.parisnanterre.fr

La Présidente de l'université
Caroline ROLLAND-DIAMOND



PIÈCE JOINTE : formulaire de candidature individuelle